



Conseil Communautaire du 24 septembre 2026 Délibération n°C_2026_093

L'an deux mille vingt six, le vingt quatre septembre à 18 heures 00 le Conseil Communautaire légalement convoqué le 18 septembre 2026, s'est réuni à Siège de l'OBC - Malestroit sous la présidence de Mme Gaëlle STRICOT

Séance publiée le : 18 septembre 2026

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 49

Etaient présents (42) :

COWET Vincent, GENOUEL Fabrice, HOURMAND Sylvie, MARCY Christelle, GUEGAN Rozenn, NAEL David, LE POGAM Marion, HERVE Muriel, GUE Thierry, JOSSE Pascal, DE CHABANNES Alain, LORIOT Viviane, TARLET Raphaël, GICQUEL Erwan, JEHANNIN Pascal, HOUSSIN Yvette, METAYER Cassandre, PIEL Mickaëlle, QUESNEL Maxime, RENIMEL Pascal, FLAGEUL Marie, VAUCELLE Eric, GUILLERME Gwen, GICQUELLO Bruno, HANGOUET Françoise, ROUGIE Alexandre, YHUEL Yann, BALAC Loïc, GOURMIL Nathalie, CHEDALEUX Sylvie, HOUEIX Marie-Claude, BELLEC Patrice, HURTEBIZE Didier, BONCHE Nancy, BRAUD Maurice, HERRY Marie-Hélène, BOULO Ludovic, BOUDART André, GOIRAND-COTAR Sylvie, LE GOUE Mickaël, GUYOT Tony, MONNIER Gaël

Absents ayant donné pouvoir (3) :

FEUTELAIS Pierrick donne procuration à HOURMAND Sylvie, RODRIGUEZ Paul donne procuration à PIEL Mickaëlle, GUILLEMOT Sylvie donne procuration à GENOUEL Fabrice

Absents excusés (4) :

STRICOT Gaëlle, MARTIN Dominique, GUIHARD Jean-François, MICHEL Rémi

Secrétaire de séance : M. Alain DE CHABANNES

Objet : - Social - Accès aux droits - Santé - Approbation du rapport d'activités 2025 - Espace Autonomie Santé Est Morbihan

Madame la Vice-présidente rappelle que Madame la Présidente fait l'objet d'un arrêté de déport concernant ce point, afin de se prémunir contre tout conflit d'intérêt. Madame la Présidente ne peut pas prendre part au débat ni au vote, et est sortie de la salle. Puis, Madame la Vice-Présidente expose qu'une convention a été signée avec l'association Espace Autonomie Santé Est Morbihan 2023-2027 pour la mise en œuvre du service et de permanences de proximité. Celles ci ont lieu à Guer, Sérent et La Gacilly (ouverture en 2025) au sein des Maisons des Services et à Malestroit dans les locaux de l'espace autonomie. Les 4 communautés de communes de l'Est du Morbihan (OBC, Ploërmel Communauté, Questembert Communauté et Arc Sud Bretagne ainsi que les communes de Camoël, Férel et Pénestin) ont signé cette convention et versent une subvention à l'association. Concernant de l'Oust à Brocéliande Communauté, la subvention est de 47 000 € par an.

L'Espace Autonomie Santé Est Morbihan a présenté lors de son assemblée générale du 07/07/2026 son rapport d'activités 2025.

Pour De l'Oust à Brocéliande Communauté, 635 dossiers ont été traités sur le territoire (668 en 2024) dont 524 personnes âgées accompagnées (561 en 2024) et 106 personnes en situation de handicap (107 en 2024) et 05 personnes de moins de 60 ans.

Activité du guichet d'orientation sur le territoire OBC :

945 demandes nominatives concernant des usagers, dont :

- 635 ont donné lieu à un accompagnement ;
- 310 ont fait l'objet d'une réponse directe (information ou orientation), sans nécessité d'accompagnement.
- 119 sollicitations ne concernaient pas un usager identifié (demandes de renseignements, échanges avec des partenaires, etc.).

Au total, le guichet d'orientation a traité 1 064 sollicitations sur le territoire d'OBC.

Pour rappel, l'organisation des permanences est la suivante :

Guer : 1,5 jour par semaine, puis 1 journée par semaine à compter du 1er octobre 2025;

La Gacilly : une demi-journée par semaine depuis le 1er octobre ;

Malestroit : une demi-journée tous les quinze jours

Sérent : une demi-journée tous les quinze jours

Activité des antennes :

51 rencontres sans rendez-vous sur le territoire d'OBC ;
175 rendez-vous réalisés en antenne, dont :
- 93 auprès de personnes en situation de handicap (PSH) ;
- 82 auprès de personnes âgées (PA).
La répartition des rendez-vous par antenne est la suivante :
Guer : 91 ;
La Gacilly : 9 (du 1er octobre au 31 décembre 2025) ;
Malestroit : 61 ;
Sérent : 14.

Il est proposé au conseil communautaire

- DE PRENDRE ACTE du rapport d'activité 2025
- D'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette décision

Le Conseil Communautaire, adopte la proposition ci-dessus, après en avoir délibéré à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
La Présidente
Madame STRICOT Gaëlle

